

Attention: Pour la lecture des formulaires, vous devez utiliser le lecteur [PDF Adobe Reader pour l'affichage des fonctionnalités](#). Vous pouvez le télécharger [ICI](#)

Cadre réservé à l'administration

Réception le	Dossier n°	Classement n°
--------------	------------	---------------

Information Générales :

- Les conditions à remplir pour convertir une licence PPL, CPL ou ATPL délivrée conformément aux exigences de l'annexe 1 de la convention de Chicago par un Etat tiers à l'Espace économique européen, à l'union européenne ou à la Suisse en licence conforme au règlement (UE) n°1178/2011([Ici](#)) sont indiquées dans l'article 8.3 et l'annexe III, paragraphe « B. Conversion de licences » de ce règlement.
- L'authentification de la licence sera demandée par la DGAC à l'autorité étrangère ayant délivrée la licence.
- Il faudra remplir les prérequis pour la délivrance de la QT/QC pertinente conformément à la sous partie H.

Pièces à fournir :

- Copie de la licence **valide** délivrée par l'Etat tiers,
- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ...);
- Certificat de réussite à un examen théorique « Epreuve commune »
[\(La DGAC n'organise pas d'examen théorique écrit comportant uniquement la réglementation et les performances humaines\)](#)
- Compte rendu d'épreuve pratique à l'examen correspondant au type de licence demandée:
 - PPL(A) : formulaire de compte rendu d'épreuve pratique de classe ou de type monopilote avion (non HPA complexe ou HPA complexe) ou de classe monopilote hydravion,
 - PPL(H) : formulaire de compte rendu d'épreuve pratique de type monopilote hélicoptère,
- Copie d'un certificat médical au moins de classe 2, délivrée conformément à la Part MED du règlement (UE) n°1178/2011;
- Attestation de réussite à l'examen de compétences linguistiques (FCL.055) (cf. Note d'actualité sur ce sujet, lien internet: [ICI](#));
- Copie de la dernière page du carnet de vol arrêté **indiquant au moins 100 h de vol en tant que pilote,**
- Une redevance est à payer lors de la délivrance de la licence.

Pour les redevances, vous devez télécharger le formulaire de redevance (99formlic) et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [Ici](#)

Nota 1 : si vous êtes déjà titulaire d'une licence valide délivrée par l'Autorité française concernant une catégorie d'aéronef différente de celui de votre demande, la copie d'une pièce d'identité et le certificat de réussite à l'examen théorique ne sont pas nécessaires.

Nota 2 : dans le cas du report de qualifications de classe ou de type à partir de votre licence Etat tiers vers votre nouvelle licence Part FCL conformément à l'Annexe III paragraphe C. « Reconnaissance des QC/QT de l'Aircrew », cette ou ces qualifications seront restreintes aux aéronefs de l'Etat tiers. Vous devez répondre aux exigences suivantes pour la levée de restriction:

- dans le cas de qualification de classe avion, 100 h d'expérience de vol en tant que pilote sur ladite classe ;
- dans le cas de qualification de type avion, 500 h d'expérience de vol en tant que pilote sur ledit type ;
- pour les hélicoptères monomoteurs ayant une masse maximale certifiée au décollage allant jusqu'à 3 175 kg, 100 h d'expérience de vol en tant que pilote sur ledit type ;
- pour les autres hélicoptères, 350 h d'expérience de vol en tant que pilote sur ledit type

ET

Passer un examen en vol de délivrance de cette ou ces qualifications avec un examinateur Partie FCL de l'espace économique européen ou de la Suisse (cf. formulaire de levée de restriction 21Formlic à ce lien : [ICI](#)).

Informations navigant:

1. Information sur le candidat :

Nom de naissance		<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M	Nom d'usage (si différent du nom de naissance)	
Prénom(s)			Date de naissance	
Adresse	Rue			
	Code postal		Commune	
	Pays		Lieu de naissance	
Téléphone		☎ :	☎ :	
Courriel				
Type de licence demandée		* quel que soit le type de licence détenue, la licence convertie ne pourra être que:		
		<input type="checkbox"/> PPL(A)	<input type="checkbox"/> PPL(H)	

Conformément au FCL.015 c) et d) ainsi que l'ARA.GEN.315 (a), j'atteste ne pas :

- Détenir une licence PART-FCL conforme au règlement UE 1178/2011 dans la même catégorie d'aéronef délivrée par un autre Etat de l'Espace Economique Européen (dans le cas contraire la licence devra auparavant être transférer en France),
- Avoir sollicité la délivrance d'une licence dans la même catégorie d'aéronef auprès d'un autre Etat de l'EEE,
- Être sous le coup d'une sanction prononcée à mon encontre par un autre Etat de l'EEE et portant sur une licence concernant la même catégorie d'aéronef

6. Validation des informations renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à : Le : Signature :

[Lien tuto signature électronique : Ici](#)

Attention : il ne pourra vous être délivré une licence de pilote d'avion qu'à partir d'une licence de pilote d'avion et une licence de pilote d'hélicoptère qu'à partir d'une licence de pilote d'hélicoptère.

Envoi du dossier

Envoyer par mail

Imprimer

Effacer formulaire

La liste des [adresses mails/ postales](#) DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [Ici](#)